Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018

N°2018/10/057 : CONVENTION DE SURVEILLANCE FONCIERE ET D'INTERVENTIONAVEC LA SAFER D'ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille dix-huit le jeudi 18 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Etaient présents : 21
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS (arrivée à 22h00), Emmanuel FONKING (arrivé à 20h15), Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ (arrivé à 20h15), Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 2
Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE.

Absents excusés : 4
Mesdames Elise BEAUFORT-LAMBERT, Fathia BEN MABROUK, Clémence LAUMONIER, Monsieur Patrick AUGEY.

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

Monsieur Manuel MEZE ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L. 143-2 du Code Rural, portant sur le droit de préemption de la SAFER,

VU la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999,

VU l'avis de la commission Urbanisme/ VRD/Développement Durable du 11 octobre 2018

Accusé de réception en préfecture
077421700478-20181023-2018-057DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

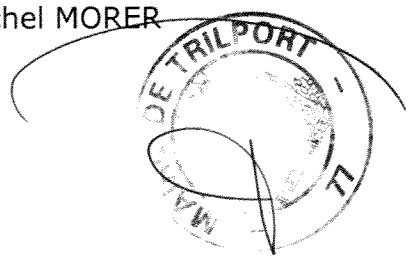
PAR 18 voix POUR (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Camille FASSI, Annick PANE, Stide MARQUEZ, Emmanuel FONKING, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Isabelle GUILA-CORNIL) et 3 abstentions (Madame Geneviève CAIN, Messieurs, Eric KRAEMER, Serge MAGLIOZZI)

DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 386 pour une superficie de 45 a 96 ca

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20181023-2018-057DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018